

Séance du Conseil Municipal du vendredi 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame l'Adjoint au Maire, Alice DABADIE.

Étaient présents 8: Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Alice DABADIE, Cindy CALESTROUPAT, Christine BILLE, Christian FROUIN, Christophe LANGLADE, Jean-Michel LAMARQUE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés : 2: Nicolas DARZAC, Cédric LABORDE

Absents : :

Pouvoir : 1 : Cédric LABORDE à Guillaume LESCLOUPE

Monsieur Christophe LANGLADE a été désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance,
- Approbation P.V. du Conseil du 4 mars 2024,
- Délibération à prendre pour :
 - Vente commune de VIELLA / BARBE
 - Recouvrement de recette
 - Prêt relais pour paiement City-Stade en attendant les subventions
- Budget 2024 première partie
 - Compte Administratif 2023
 - Compte de Gestion 2023
 - Affectation des Résultats
 - Vote du taux de fiscalité 2024
- Préparation du Budget
 - Prestation de service maître-nageur
 - Devis changement moteur pompe
 - Réparation de l'horloge de la Mairie
- Compte rendu de la commission voirie / aménagement.
- Entretien chemins de randonnée
- Informations de la CCAA
- Questions diverses

Madame l'Adjoint au maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 4.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Délibérations

1.a. Délibération Vente commune de VIELLA / BARBE :

Mme l'Adjoint au Maire informe les membres du conseil municipal que pour la signature chez le notaire concernant la vente de la parcelle AC n° 124, il faut rajouter à la délibération 11/2023 qu'il faut procéder au déclassement et prononcer la désaffectation préalable du bien

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au déclassement et prononce la désaffectation du bien.

1.b. Délibération Recouvrement de recette d'un montant de 6.77 €

Mme l'Adjoint au Maire informe les membres du conseil municipal que la DGFIP de Mirande demande de procéder à un recouvrement d'un montant de 6.77 € dû à un impayé d'un administré de l'année 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à ce recouvrement.

1.c. Délibération prêt relais pour paiement City-Stade en attendant les subventions :

Madame l'Adjoint au Maire rappelle à l'Assemblée que pour financer le City-stade en attendant d'avoir les subventions versées par L'ANS, le Département et la DETR il convient d'effectuer un prêt relais de 45 000 €.

Madame l'Adjoint au Maire présente la réponse d'un organisme bancaire qui a répondu à la demande. Elle précise que plusieurs organismes ont été sollicités et notamment le CAPG de Riscle, le CA Aquitaine à Riscle, la Banque Populaire Occitanie de Riscle.

Seul le CA Aquitaine de Riscle a fait une proposition. Madame l'Adjoint au Maire sollicite le Conseil municipal pour retenir la proposition la plus adaptée au budget communal de VIELLA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

1- choisit l'offre proposée par le Crédit Agricole Aquitaine - Agence de RISCLE - selon les conditions ci-après :

Montant de l'emprunt : 45 000€

Durée : 2 ans

Périodicité de Remboursement : dès que les subventions sont perçues

Taux proportionnel : 4,84%

Frais de dossier : 140 €

2- Autorise Madame l'Adjoint au Maire à signer le contrat de prêt d'un montant de 45 000 € avec Crédit Agricole Aquitaine - Agence de RISCLE - selon la proposition indiquée ci-dessus,

3- Donne pouvoir à Madame l'Adjoint au Maire pour procéder sans autre délibération à toutes les formalités administratives.

2. Budget 2024 première partie :

2.a. Compte Administratif 2023

Madame l'Adjoint au Maire quitte la séance du Conseil et Monsieur Christophe Langlade présente au Conseil municipal le compte administratif 2023 qui arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévues : 177 417.73 €

Réalisées : 133 682.81 €

Reste à réaliser : 20 520.30 €

Total des dépenses : 154 203.11 €

Recettes :

Prévues : 177 417.73 €

Réalisées : 144 946.43 €

Reste à réaliser : 49 290.30 €

Total des recettes : 194 236.73 €

Résultat : 11 263.62 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévues : 510 017.53 €

Réalisées : 438 938.37 €

Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes :

Prévues : 510 017.53 €

Réalisées : 539.209.06 €

Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat : 100 270.69 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : 11 263.62 €

Fonctionnement : 100 270.69 €

Résultat global : 111 543.31 €

Valorisation financière et fiscale 2022

COMMUNE DE VIELLA
CA 2023

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réél.	Budget	Réalisé	Solde	% réél.
011 - Charges à caractère général	117 484,53	105 977,60	11 506,93	90	129 869,00	95 293,61	33 575,39	74
00 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	52 961,34	46 737,62	6 223,72	89	71 798,00	45 304,72	25 793,28	64
01 - SERVICES EXTÉRIEURS	42 385,01	37 819,54	4 565,47	89	38 000,00	34 413,44	4 186,56	90
02 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	17 808,18	16 340,44	1 467,74	92	13 000,00	11 960,49	1 339,51	92
03 - IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	4 825,03	5 071,03	-246,00	105	5 500,00	3 215,03	2 284,97	59
012 - Charges de personnel et frais assimilés	160 600,00	152 810,44	7 789,56	96	147 126,10	143 648,17	3 477,93	98
03 - IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	2 700,00	2 632,09	67,91	97	2 800,00	2 904,04	-104,04	104
04 - CHARGES DE PERSONNEL	157 900,00	150 178,48	7 721,52	95	144 326,10	140 744,13	3 581,87	98
014 - Atténuations de produits	84 500,00	80 939,96	3 560,04	96	81 000,00	80 390,96	609,04	99
05 - Autres charges de gestion courante	68 563,00	67 817,86	745,14	99	114 329,43	113 667,86	661,57	99
06 - Charges financières	5 294,55	5 093,82	200,73	96	6 200,00	5 917,77	282,23	95
07 - Charges spécifiques	18 902,11	17 402,11	1 500,00	92				
Total dépenses réelles	455 346,19	430 041,79	25 304,40	94	477 817,53	438 938,37	38 879,16	92
Total dépenses d'ordre	34 760,77	34 760,77	0	0	32 500,00	32 500,00	0	0
Total dépenses de fonctionnement	490 106,96	464 802,56	25 304,40	94	510 317,53	471 438,37	38 879,16	92

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réél.	Budget	Réalisé	Solde	% réél.
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	6 520,00	6 184,43	335,57	95	8 940,00	7 265,09	1 674,91	81
73 - Impôts et taxes	251 000,00	238 521,39	12 478,61	95	17 000,00	11 050,83	5 949,17	65
731 - Impositions directes					227 263,00	292 429,00	-65 166,00	111
74 - Dotations et participations	124 081,53	128 868,53	-4 786,99	104	143 004,24	152 904,83	-9 900,59	107
75 - Autres produits de gestion courante	22 000,00	26 045,44	-4 045,44	119	26 840,00	22 898,95	3 941,05	85
76 - Produits financiers		7,93	-7,93	0		12,58	-12,58	0
77 - Produits spécifiques	3 114,58	3 378,13	-263,55	108		3 144,16	-3 144,16	0
013 - Atténuations de charges		889,96	-889,96	0		1 714,26	-1 714,26	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	79 384,85	113 968,37	-34 583,52	143	87 790,29	87 790,29	0	100
Total recettes réelles	488 106,96	517 832,08	-31 725,12	106	510 017,53	539 209,06	-28 191,53	106
Total recettes d'ordre	4 000,00	4 000,00	0	0				
Total recettes de fonctionnement	492 106,96	521 832,08	-31 725,12	106	510 017,53	539 209,06	-28 191,53	106

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réél.	Budget	Réalisé	Solde	% réél.
Solde de fonctionnement		87 790,29	-87 790,29	0		100 270,69	-100 270,69	0

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Déficit d'investissement reporté	32 067,67	13 768,30	18 299,37	43				
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 419,21	16 269,21	180,00	90				
18 - Emprunts et dettes assimilés	34 431,22	33 661,04	770,18	97	44 820,58	38 302,31	6 518,27	85
204 - Subventions d'équipement versées					3 114,16	1 416,60	1 697,56	46
21 - Immobilisations corporelles	229 902,38	61 688,48	168 213,90	27	126 483,49	92 362,90	34 120,59	73
Total dépenses réelles hors opérations	314 890,67	147 396,00	167 494,67	47	177 417,73	133 682,81	43 734,92	75
Total dépenses d'ordre	4 000,00	4 000,00	0,00	100				
Total dépenses d'investissement	318 890,67	147 396,00	171 494,67	46	177 417,73	133 682,81	43 734,92	75

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Excédent d'investissement reporté					122 756,29	122 756,29		100
10 - Dotations, fonds divers et réserves	34 435,51	38 216,03	-3 780,52	110	6 511,46	1 111,46	5 400,00	17
13 - Subventions d'investissement reçues	21 164,68	11 708,28	9 456,40	55	15 549,98	21 078,08	-5 528,10	136
18 - Emprunts et dettes assimilés	222 500,00	220 430,00	2 070,00	99				
Total recettes réelles hors opérations	284 100,19	270 354,28	13 745,91	95	144 917,73	144 946,43	-28,70	100
Total recettes d'ordre	34 789,77	34 789,77	0,00	100	32 500,00	32 500,00	0,00	100
Total recettes d'investissement	318 890,67	279 384,28	49 506,39	88	177 417,73	144 946,43	32 471,30	82

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde d'investissement		123 796,39	-123 796,39	0		11 263,62	-11 263,62	0

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
TOTAL OPERATIONS	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES AFFECTÉES	0,00	0,00	0,00
2041512 - Bâtiements et installations	3 114,16		3 114,16	1311 - Etat et établissements nationaux	15 549,98		15 549,98
20422 - Bâtiements et installations		1 416,60	-1 416,60	13361 - Dotation d'équipement des ten		5 993,16	-5 993,16
2138 - Autres constructions	28 138,70	27 475,70	663,00	13461 - Dotation d'équipement des terr		15 085,50	-15 085,50
21538 - Autres reseaux	76 549,85	60 559,45	15 990,40				
2182 - Matériel informatique	500,00	168,75	331,25				
2184 - Matériel de bureau et mobilier	5 160,00	5 160,00					
2188 - Autres immobilisations corporelle	19 164,94		19 164,94				
TOTAL NON INDIVIDUALISÉ	132 627,66	94 786,89	37 840,77	TOTAL RECETTES	16 049,96	21 078,08	-4 928,12
TOTAL EQUIPEMENT (04,21,23)	132 627,66	94 786,89	37 840,77	TOTAL RECETTES AFFECTÉES A L'EQ	16 049,96	21 078,08	-4 928,12
1641 - Emprunts en euros	44 820,58	38 902,31	5 918,27	201 - Excédent d'investissement reporté	122 756,29	122 756,29	
				521 - Virement de la section de fonctionne	32 500,00		32 500,00
				10222 - FCTVA	1 111,46	1 111,46	
				10226 - Taxe d'aménagement	5 500,00		5 500,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	44 820,58	38 902,31	5 918,27	TOTAL RECETTES FINANCIERES	167 867,75	123 867,75	44 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	177 417,73	133 682,87	43 734,86	TOTAL INVESTISSEMENT	177 417,73	144 946,43	32 471,30

Excédent de réalisation de l'investissement : 11 263,62
(Réel - Ordre)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu	177 417,73
	Réalisé	133 682,81
	Reste à réaliser	20 520,30
Recettes	Prévu	177 417,73
	Réalisé	144 946,43
	Reste à réaliser	49 290,30

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	510 017,53
	Réalisé	438 938,37
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	510 017,53
	Réalisé	539 209,06
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	11 263,62
Fonctionnement	100 270,69
Résultat global	111 534,31

En l'absence de Madame l'Adjoint au Maire, le Président de séance propose de voter une délibération pour approuver le compte administratif 2023 ;

Le Conseil Municipal vote la délibération à l'unanimité.

2.b.Compte de Gestion 2023

Le compte de gestion 2023 du Receveur est identique au compte administratif de la commune ; en conséquence, le président de séance présente une délibération pour approuver le compte de gestion 2023 :

« Après avoir entendu le compte administratif 2023, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice 2022, celui de tous les titres ou recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif de la commune et le Compte de gestion du Receveur, le Conseil municipal :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^o janvier au 31 décembre 2023,
2. Statuant sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne les différentes sections,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part »

Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité

2.c. Affectation des Résultats

Après avoir approuvé le Compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement : 100 270.69 €

Excédent d'investissement : 11 263.62 €

Le Conseil Municipal décide de reporter ces excédents sur le budget 2024 et de voter une délibération d'affectation de résultats dans ce sens.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. [Nom] Adjoint
au Maire après avoir approuvé le compte administratif 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de	12 480,40
- un excédent reporté de	87 790,29
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	100 270,69
- un excédent d'investissement de	11 263,62
- un excédent des restes à réaliser de	28 770,00
Soit un excédent de financement de	40 033,62
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 EXCEDENT	100 270,69
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	100 270,69
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	11 263,62

2.d. Vote du taux de fiscalité 2024

Madame l'Adjoint au Maire rappelle que :

- En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.
- L'Etat a augmenté de 3.9 % l'ensemble des impôts directs

Madame l'adjoint au maire, après avoir présenté diverses simulations de variation de taux, propose une augmentation des taux de 1%.

Vu l'augmentation de l'Etat, le Conseil Municipal vote une augmentation des taux des T.F.B., T.F.N.B., Taxe Habitation sur les résidences secondaires de 1 % à 8 voix pour et 1 voix contre

3. Préparation du Budget 2024 :

3.a. MNS :

Afin d'élaborer le budget 2024, la commune cherche des solutions pour avoir le moins de frais possible concernant l'ouverture de la piscine municipale. Mme SOUVY Nathalie (MNS) a proposé à la commune de passer le poste de MNS en tant que prestataire de service; pour cela elle nous a fait parvenir un devis (**annexe 1**), ce qui permettrait de ne pas payer de charges sociales. Après demande de renseignements auprès du CDG 32, il faut faire très attention au niveau des assurances. Le Conseil demande de se renseigner auprès de l'assurance afin de voir si cela est possible.

3.b.Pompe de la piscine :

Madame l'adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'une des pompes de la piscine risque de tomber en panne sur la saison. Le secrétariat de mairie a fait une demande de devis (**annexe 2**), le coût de la pompe est de 1122 € sans le montage.

Le Conseil Municipal demande à ce que le montant du devis soit inscrit au budget 2024.

3.c. Réparation de l'horloge de la Mairie :

Madame l'Adjointe au maire informe le conseil que la cloche de la Mairie ne fonctionne plus; la société en charge de la maintenance a établi un devis d'un montant de 1536.60 € (**annexe 3**)

Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire réparer la cloche de la mairie.

4. Compte rendu de la commission voirie / aménagement :

La commission voirie s'est réunie le vendredi 15 mars 2024 afin de traiter les points suivants :

- Réflexion autour de l'aménagement du croisement de la D 136 / D 144
- La délimitation des zones de stationnement et des passages piétons

Une rencontre avec Mr Cédric PERE du SLA de Plaisance est prévue le mardi 26 mars.

5. Information CCAA :

Le Conseil communautaire s'est réuni le 18 mars 2024 à Verlus, afin de présenter les comptes administratif et de gestion pour l'exercice 2023.

Les résultats sont très satisfaisants même si le budget primitif 2024 sera à établir avec beaucoup de réserve au regard du contexte actuel.

Les comptes administratifs et de gestion ont été validés.

6. Questions diverses :

- Il a été demandé à Mr Patrice Viau un devis pour une prestation de service concernant l'entretien du talus à l'entrée du village avenue de la Barade.
- Il a été soumis une réflexion sur l'opportunité de créer une association autour de la piscine de manière à favoriser le bénévolat tout en réduisant les heures du personnel. Le Conseil Municipal n'a pas donné d'avis.
- Les locataires du logement des écoles souhaitent restituer le logement, un préavis est en pourparler. Ils ont informé le secrétariat d'un problème d'humidité dans le logement. Un rendez-vous avec les locataires est prévu le samedi 23 mars 2024.

Avez-vous des questions : **non**

Madame l'Adjoint au Maire informe que l'ordre du jour est terminé.

Fin de la réunion à 21 H 20.



A collection of handwritten signatures in black and blue ink. The signatures are arranged in a loose grid. In the top row, there is a black signature on the left, a black signature in the middle, and a blue signature on the right. The middle row contains a black signature on the left, the word "Cecilia" in the middle, and a black signature on the right. The bottom row features a large black signature on the left, a black signature in the middle, and a black signature on the right.